

Monitoring de l'érosion

*Rapport trimestriel sur l'état
des relations bilatérales Suisse-UE
(rapport n° 1 du 26 août 2021)*

analyse

Teresa Hug Alonso, Peter Grünenfelder, Patrick Dümmler

Grâce à la voie bilatérale, la Suisse s'assure non seulement l'accès au marché intérieur de l'UE, elle y participe même à ce jour dans certains secteurs à quasi-égalité de droits. La reprise des éléments concernés du droit du marché intérieur de l'UE a impliqué pour notre pays un transfert délibéré de souveraineté. Depuis quelque temps, la classe politique suisse manifeste une certaine difficulté à définir de quelle manière elle envisage sa coopération future avec l'UE. Elle cherche à poursuivre ce processus ou à préserver le statu quo. Mais les réglementations sur le marché intérieur européen continuent d'évoluer, et selon la position actuelle de l'UE, en l'absence de cadre institutionnel, les accords bilatéraux actuels ne seront plus actualisés et aucun nouvel accord ne pourra être conclu. C'est pourquoi certains s'inquiètent en Suisse de l'érosion qui plane sur la voie bilatérale. Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a unilatéralement rompu les négociations sur l'accord institutionnel.

Ce premier numéro du rapport trimestriel sur l'état des relations bilatérales Suisse - UE se présente comme un moniteur de l'érosion destiné à rendre compte du fossé réglementaire qui se creuse entre un marché intérieur européen qui approfondit régulièrement son intégration et des accords bilatéraux qui restent figés: il détaille les érosions de coopération déjà constatées, celles qui menacent certains aspects bilatéraux, ainsi que les potentiels de

coopération bilatérale laissés inexploités. La poursuite du développement du marché intérieur européen suppose cependant, outre des ouvertures de marché, également de prendre certaines nouvelles mesures, dont les effets doivent s'évaluer dans une perspective libérale d'économie de marché.

Les liens que les entreprises de Suisse, ses actifs, ses équipes de chercheuses et chercheurs, sa population étudiante, mais également plus largement sa population en général, ont tissés avec les pays membres de l'UE occupent une place bien trop importante pour que l'on puisse laisser ainsi s'éroder la voie du bilatéralisme. C'est pourquoi une politique européenne à l'épreuve de l'avenir devrait suivre un plan en cinq points:

1. Clarifier sa propre compréhension de la souveraineté
2. Renforcer et dynamiser la voie bilatérale au moyen de «Bilatérales Plus»
3. Mettre en avant les points communs des partis en politique européenne
4. Ouvrir plus le marché intérieur suisse et supprimer certains droits de douane
5. Exploiter pleinement le potentiel du commerce extérieur au-delà du marché de l'UE

Remerciements

Les auteurs remercient le Président de la Commission des programmes, le Prof. Reto Föllmi pour ses précieuses suggestions. De nombreux experts de l'administration, d'universités et d'entreprises ont également apporté une contribution importante grâce à leur expertise. La responsabilité du contenu de cette publication incombe uniquement à ses auteurs, Teresa Hug Alonso, Peter Grünenfelder et Patrick Dümmler.

Editeur	Avenir Suisse, <i>www.avenir-suisse.ch</i>
Traduction	Acolad Group
Relecture interne	Jérôme Cosandey, Antoine Duquet
Mise en page	nc ag, Pascal Müller, <i>www.ncag.ch</i>

© Août 2021 Avenir Suisse, Zurich

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse étant intéressé à la diffusion des idées présentées ici, l'utilisation par des tiers des conclusions, des données et des graphiques de cette œuvre est expressément souhaitée à condition que la source soit indiquée de façon précise et bien visible et que les dispositions légales en matière de droits d'auteur soient respectées.

Télécharger <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/monitoring-erosion/>

1 _ Evolution des accords bilatéraux	_ 5
2 _ Coopérations ayant déjà subi une érosion	_ 8
3 _ Domaines exposés au risque d'érosion bilatérale	_ 14
4 _ Potentiels de coopération bilatérale non exploités	_ 17
5 _ Conclusion: cinq points pour une politique européenne d'avenir	_ 24
Bibliographie	_ 28

1. Evolution des accords bilatéraux

En 1972, la Suisse et l'UE (qui était encore la CEE) signaient un accord de libre-échange. Au cours des 49 dernières années, les deux partenaires ont intensifié leur coopération, renforçant ainsi leurs liens d'interdépendance. Depuis 1972, de nombreux accords additionnels ont été conclus, couvrant aussi bien le domaine de l'assurance (1989) que celui de la coopération policière (2019). Deux jalons importants ont marqué cette période: les accords bilatéraux I (1999) et II (2004). Au total ont été signés environ 20 accords principaux, accompagnés d'une centaine d'autres traités. Cet ensemble d'accords non seulement ouvre à la Suisse un accès au marché intérieur de l'UE, mais lui assure également une participation à égalité de droits dans des secteurs particuliers.

En 2020 la Suisse a importé pour environ 168 milliards de francs de produits et services. Cela correspond à près de 60 % de la totalité de ses importations. Ses exportations dans les 27 pays membres de l'UE se sont montées à environ 152 milliards de francs. Par rapport à l'UE des 27, la Suisse présente donc en valeurs absolues un excédent d'importations de marchandises et de services. L'UE reste de loin le plus important partenaire commercial de la Suisse: 48 % des exportations de marchandises et 40 % des exportations de services ont été destinées à l'UE en 2020 (EZV 2021 et SNB 2021).

Pour l'UE des 27, la Suisse constitue le 4^e partenaire commercial, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Chine. L'importance économique de la Suisse pour l'UE est cependant nettement moindre que ce que représente l'UE pour la Suisse. Ainsi, à peine 7 % des exportations de marchandises des 27 pays de l'UE, et 12 % de leurs exportations de services sont destinées à la Suisse. Le PIB de l'UE pèse près de 23 fois plus lourd que celui de la Suisse; en outre sa population est 52 fois plus nombreuse. Par son pouvoir d'achat par habitant deux fois supérieur, la Suisse représente cependant un marché attractif. Du seul fait de sa dimension, le marché européen ouvre plus d'opportunités aux entreprises suisses que les entreprises de l'UE n'en peuvent trouver en Suisse. C'est ce qu'atteste l'enquête réalisée par Mion et Ponattu (2019): parmi toutes les régions d'Europe (dont la majorité se trouve dans les pays membres de l'UE), c'est Zurich qui profite le plus du libre accès à l'UE, deuxième plus grand marché du monde. Et six autres régions suisses se hissent dans les dix premières places du classement des régions tirant le plus profit du marché de l'UE.

L'abandon de l'association de libre-échange traditionnelle a commencé avec les négociations d'adhésion à l'Espace économique européen (EEE), qui aurait entraîné une intégration politique et économique de grande envergure, alors que l'association de libre-échange avait pour objectif d'améliorer l'accès au marché en tant que pays tiers. Le rejet par le souverain en

1992 a marqué un tournant. Le non à l'EEE a fait place à une approche basée sur la participation au marché: la Suisse et l'UE ont négocié au cas par cas les contours d'un dispositif contractuel autorisant une participation suisse dans différents secteurs économiques du marché européen. Juridiquement, le marché intérieur européen constitue un espace de droit propre à l'UE. Cela implique qu'un pays souhaitant y participer doit se conformer au droit du marché intérieur, et ce afin d'assurer dans une large mesure les mêmes conditions concurrentielles pour tous les acteurs. Pour un pays non membre de l'UE comme la Suisse, les accords bilatéraux signifiaient donc un transfert délibéré de souveraineté, lequel est cependant susceptible d'être à tout moment révoqué, en raison de son système de démocratie semi-directe.

Depuis assez longtemps, la classe politique suisse manifeste une certaine difficulté à définir de quelle manière elle envisage sa coopération future avec l'UE. Elle cherche à poursuivre ce processus ou à préserver le statu quo, le cas échéant complété par des accords additionnels d'accès aux marchés. De son côté, l'UE souhaite régler les questions institutionnelles. En 2008, le Conseil européen a exprimé son souhait d'un accord-cadre, un vœu qu'il a depuis continuellement instamment réitéré. De son point de vue, la poursuite de la voie bilatérale nécessite un accord institutionnel incluant un mécanisme de règlement des différends – un point qui jusqu'ici ne faisait pas partie des accords bilatéraux.

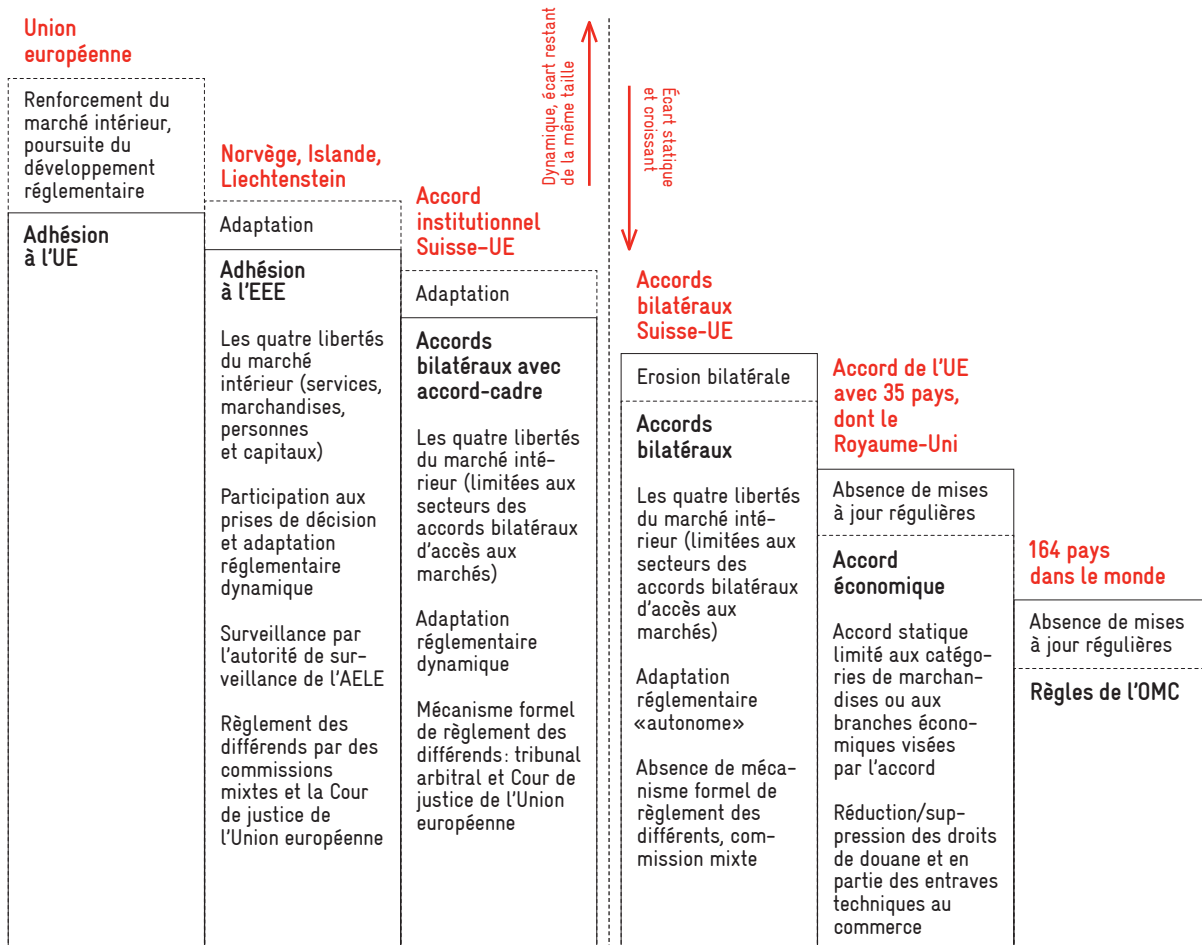
C'est la Suisse qui a émis en premier l'idée d'un accord-cadre institutionnel, dans le but d'assurer la pérennité de la voie bilatérale. Cette proposition est mentionnée pour la première fois dans un rapport de la commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) du 18 mars 2002, sous le nom d'«association»: ce terme «est utilisé pour décrire une solution institutionnelle réunissant dans un accord-cadre tous les traités bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE» (APK-S 2002).

Les négociations en vue de parvenir à un accord institutionnel ont débuté en mai 2014 et ont abouti à un texte d'accord publié en décembre 2018. Après une large consultation, le Conseil fédéral a attendu la suite des développements concernant aussi bien le Brexit que l'initiative «Pour une immigration modérée» (dite Initiative de limitation) soumise à la décision du peuple suisse en septembre 2020. L'initiative a été rejetée par 62 % des voix.

Sept ans après le début des négociations, le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a mis fin unilatéralement aux négociations et rejeté le texte d'accord de 2018, en dépit de la position majoritairement favorable des commissions de politique extérieure des Conseils, ainsi que des cantons et d'une grande majorité des chambres de commerce cantonales. Dans son communiqué de rejet, le Conseil fédéral a déclaré être conscient que l'absence d'accord institutionnel implique également des inconvénients, aussi bien économiques que politiques (Bundesrat 2021). En rejetant le texte de l'accord, le Conseil fédéral a empêché le peuple suisse de s'exprimer sur la question. La décision du Conseil fédéral fait l'objet des critiques d'experts juridiques en dehors de l'administration fédérale (Cottier 2021 et Notter 2021).

Figure 01

Les différents degrés de l'intégration européenne



Source: propre représentation, sur la base de EC (2017).

Parce que les réglementations sur le marché intérieur européen continuent d'évoluer, et en l'absence non seulement de mise à jour des accords bilatéraux actuels mais aussi de conclusion de nouveaux accords, selon la position de l'UE privée d'accord institutionnel, la crainte se fait jour en Suisse d'une érosion de la voie bilatérale. Le fossé réglementaire, entre un marché intérieur européen se consolidant à intervalles réguliers et des accords bilatéraux figés, se creuse avec le temps.

Ce monitoring de l'érosion a pour but de mettre en lumière le «fossé» s'ouvrant entre les relations fixées par les accords actuellement en vigueur et le développement effectif du marché intérieur européen. En poursuivant son développement, le marché intérieur entend égaliser les conditions concurrentielles entre tous les participants. Cet effort implique, outre l'ouverture de marchés, de prendre également certaines nouvelles dispositions réglementaires, dont les effets doivent s'évaluer dans une perspective libérale d'économie de marché.

2. Coopérations ayant déjà subi une érosion

Le présent chapitre liste les secteurs qui ont déjà connu une détérioration ou une complication des échanges bilatéraux en raison de l'érosion en cours des accords. Cela concerne par exemple les relations entre des entreprises/institutions suisses et leurs contreparties dans l'UE.

Secteur/domaine politique: Recherche

Date	Chiffres clés	Evolution
22.06.2021: La Suisse admise comme pays tiers dans le PCRI «Horizon Europe»	20 hautes écoles suisses concernées: les deux EPF, 10 universités, 8 hautes écoles spécialisées, mais également de nombreuses PME (10 % de la totalité des projets) (SBFI 2018); déjà 715 participations suisses à des projets (2020); cinquième place en matière de taux d'obtention de projets (17,9 %); plus de 1000 startups et sociétés issues des programmes depuis 2003 grâce à la participation de la Suisse aux projets; un tiers des PME ayant pris part à un projet créent un emploi	Avec ces programmes de recherches, l'UE vise à créer un Espace européen de la recherche et à mieux l'organiser. ⁻¹ Le 12 juin 2021, soit 17 jours après la rupture par le Conseil fédéral des négociations sur l'accord institutionnel, la Commission européenne a confirmé les points suivants: la Suisse est considérée comme un Etat non associé dans le cadre du 9 ^e programme-cadre de recherche et d'innovation «Horizon Europe» de l'UE. Le statut d'Etat tiers ne signifie pas une exclusion complète du programme de recherche, mais il comporte depuis peu de nombreuses restrictions. Ainsi, les institutions de recherche de la Suisse peuvent certes continuer à participer à la plupart des projets conjoints, mais dorénavant uniquement à titre de partenaire complémentaire à un consortium comprenant au moins trois institutions issues de trois différents Etats membres ou Etats associés de l'UE. En revanche les coordinations de projets ainsi que la participation aux actions de soutien et de coordination ⁻² (CSA – Coordination Support Action) ne sont plus possibles. ⁻³ En outre une entité suisse participant à un projet n'est plus financée par la Commission européenne, mais par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri). Sont dorénavant exclues les participations d'initiatives individuelles suisses aux appels à projets pour des bourses individuelles telles que les Actions Marie Skłodowska-Curie (fellowships MSCA et programmes Cofund MSCA), ainsi que les bourses très disputées du Conseil Européen de la Recherche (ERC). Conséquences: La perte des bourses ERC pourrait conduire au départ de chercheurs vers l'étranger: en 2020, 67 personnes se sont vu décerner une bourse ERC en Suisse. Ces bourses ont représenté entre 2014 et 2020 environ 40 % des fonds de soutien européen accordés à la Suisse (Swissuniversities 2021). L'ERC cherche déjà à attirer des chercheurs. Ceux qui avaient obtenu un accord de bourse avant l'exclusion de la Suisse du programme ont la possibilité de se transférer dans une université de l'UE (Tages-Anzeiger 2021a). Le Sefri propose certes une solution transitoire: il finance directement les projets qui avaient reçu une évaluation favorable pour les bourses Starting (StG) et les bourses Consolidator (CoG) de l'ERC. Ces bourses correspondent à un montant de 1,5 à 2 millions d'euros pour une durée de 5 ans (SNF 2021). Il n'existe pas encore de mesures d'atténuation pour les bourses d'un montant plus important (bourses Advanced et bourses Synergy, comprises entre 2,5 et 10 millions d'euros sur 5-6 ans).

1 Le précédent programme «Horizon 2020» était doté d'un budget de 81,6 milliards d'euros. Les chercheurs suisses ont obtenu – bien que la Suisse n'eût entretemps que le statut d'Etat associé – au total 2,59 milliards de francs, soit 4 % du budget du programme.

2 Les actions de soutien et de coordination (CSA) sont des mesures d'accompagnement de projets visant à créer un réseau de partenaires au moyen notamment de conférences, d'études ou d'initiatives communes. Il peut cependant également s'agir d'actions de standardisation, de diffusion, de sensibilisation et de communication entre différents pays (BMBF 2021).

Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce

Date	Chiffres clés	Evolution
26.05.2021: Absence de reconnaissance mutuelle des dispositifs médicaux	Branche des technologies médicales concernée: 63 000 employés, 1400 entreprises, 17,9 milliards de francs de chiffre d'affaires (2019), 12 milliards de francs d'exportations (2019), le plus grand nombre de demandes de brevet par million d'habitants en Europe (2018) (Swiss Medtech 2021)	<p>Depuis le 26 mai 2021, jour de la rupture des négociations par le Conseil fédéral, la reconnaissance mutuelle des dispositifs médicaux entre la Suisse et l'Europe est devenue caduque (EC 2021a). Autrement dit, les nouveaux dispositifs médicaux produits et certifiés en Suisse ne peuvent plus être exportés librement dans l'UE: ils doivent de nouveau être soumis à une vérification de conformité aux normes de l'UE. Cela signifie en pratique que deux tests de conformité sont nécessaires: l'un pour le marché suisse, l'autre pour le marché intérieur européen. Ce double contrôle n'était autrefois pas nécessaire: l'accord de 1999 sur la suppression des entraves techniques au commerce («Accord de reconnaissance mutuelle», ARM) reconnaissait la réglementation suisse sur les dispositifs médicaux au même titre que celle de l'Union européenne: si un dispositif était autorisé en Suisse, il était aussi réputé conforme aux normes européennes. C'est le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux (2017) qui a changé la donne: entré en vigueur le 26 mai 2017 et assorti de délais de transition échelonnés, il est aujourd'hui applicable en totalité. Il a renforcé les exigences auxquelles sont soumis les dispositifs médicaux.⁻⁴</p> <p>Durant la phase de transition, le droit suisse a été aligné successivement au règlement européen, et la révision totale définitive de l'ordonnance suisse concernée⁻⁵ est entrée en vigueur le même jour que la directive de l'UE (Swissmedic 2021). A elle seule, l'adaptation autonome ne suffit cependant pas à empêcher les entraves techniques au commerce: il faut mettre à jour l'ARM puisque la reconnaissance en l'état actuel se fonde sur une base juridique dépassée. Cette actualisation a été réalisée après la première étape de la révision totale en 2017 – par la suite, la mise à jour de l'ARM a été conditionnée à la signature de l'accord institutionnel.</p> <p>Conséquences: La non-reconnaissance des dispositifs implique d'importants coûts administratifs supplémentaires pour l'industrie de la technologie médicale suisse. En 2020, 46% des exportations de technologie médicale étaient destinées à l'UE (Swiss Medtech 2020). Pour que ces exportations satisfassent aux nouvelles exigences, la branche a déjà dû dépenser environ 114 millions de francs. Elle s'attend en outre à des coûts annuels récurrents de 75 millions de francs. Ces montants correspondent respectivement à 2% et 1,4% du volume total de ses exportations (5,2 milliards de francs) (Swiss Medtech 2021). Les importations sont également concernées: malgré la reconnaissance unilatérale des certificats européens, les fabricants de l'UE ont à présent besoin d'un représentant autorisé en Suisse. Cette présence est incontournable car les autorités suisses ont besoin d'une personne de référence assumant la responsabilité des produits. Cela se traduit par un surcoût pour les entreprises de l'UE et restreint l'attractivité du marché suisse. Swiss Medtech redoute que d'ici un an, environ 40 000 différents dispositifs médicaux importés viennent à manquer. En raison des goulets d'étranglement qui en résultent au niveau de l'approvisionnement, Swiss Medtech s'attend à un supplément de prix allant jusqu'à 10% pour les produits importés (Tages-Anzeiger 2021).</p>

3 Lors du dernier programme (8^e PCRI), les chercheurs et les entreprises suisses ont coordonné 1185 projets. Cette activité de coordination non seulement profite aux chercheurs eux-mêmes, mais elle permet également aux institutions suisses de participer à la définition des prochaines priorités de la recherche européenne et ainsi à l'évolution de l'espace de recherche et d'innovation à l'échelle du continent (Tages-Anzeiger 2021).

4 Le changement réglementaire était alors suscité par certains événements tels que le scandale sur les implants mammaires de 2010. Mais il était également nécessaire de prendre en compte le phénomène de numérisation: à l'entrée en vigueur du règlement d'origine, il n'existait par exemple pas d'applications permettant aux patients de surveiller eux-mêmes leur santé.

5 L'Ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) et l'Ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux (OClin-Dim).

Secteur/domaine politique: Agriculture

Date	Chiffres clés	Evolution
21.04.2021: Lacunes dans le droit suisse sur la santé animale par rapport à l'UE	Branche agricole concernée: Importations de produits agricoles en provenance du marché intérieur européen: 11,3 milliards de francs (75,8 % du total des importations); exportation de produits agricoles vers le marché intérieur européen: 5 milliards de francs (52 % du total des exportations) (EZV 2021)	L'UE a procédé dans les dernières années à plusieurs modifications de sa législation agricole. Elle a notamment adopté un droit plus strict sur la santé animale (voir BLV 2021a), de nouvelles exigences sur le contrôle des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (BMEL 2021), ainsi que des mesures pour une meilleure préservation de la santé des végétaux (EFSA 2021). Sur ces trois points, la relation Suisse-UE a subi une érosion au cours des derniers 21 mois. Afin de préserver l'équivalence entre la Suisse et l'UE, plusieurs annexes de l'accord agricole devraient immédiatement être mises à jour. Le Conseil fédéral a indiqué qu'il s'agit des annexes 4-6 (santé des plantes, aliments pour animaux et semences), ainsi que l'annexe 11 comprenant l'accord vétérinaire (BR 2021). L'annexe 4 de l'accord agricole a été mise à jour pour la dernière fois en 2016. Les dernières modifications ne sont ainsi pas prises en compte et l'équivalence entre la Suisse et l'UE n'est plus assurée (Fedlex 2021). Il en va de même pour les autres annexes: les deux dernières mises à jour de l'accord agricole, en 2017 et 2020, concernent toutes deux des appellations d'origine et des indications géographiques. L'accord vétérinaire n'a pas non plus été actualisé depuis 2018: en particulier concernant la santé animale, estime l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (Osav), il importerait d'adapter ici le droit suisse (BLV 2021b).
14.12.2019: Absence d'équivalence dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux		
14.12.2019: Absence d'équivalence dans le domaine de la santé des plantes		Conséquences: Par suite du manque d'équivalence, les produits en provenance d'Etats tiers et destinés à la Suisse ne subissent dans certains cas plus les contrôles qui étaient en principe prévus: les Etats membres de l'UE ne les effectuent plus au point d'entrée. ⁻⁶

6 La décision du Conseil fédéral sur l'accord institutionnel suscite également une confusion de toute part: c'est ainsi qu'on a vu par erreur la suspension momentanée du libre-échange du fromage entre la Suisse et l'UE, dont le fonctionnement ne présentait pas de difficultés (Schäfer 2021).

Secteur/domaine politique: Marché financier

Date	Chiffres clés	Evolution
01.07.2019 ; Absence de prolongement de l'équivalence boursière	Branche financière potentielle concernée : 106 084 employés, 246 banques, 38,17 milliards de francs de création de valeur brute, 3,47 milliards de francs de total de bilan (Statista 2020)	<p>Après la crise financière, l'UE a révisé et renforcé sa réglementation des marchés financiers. Cet effort a visé principalement la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID). La deuxième version de la directive (MiFID II) est entrée en vigueur le 2 juillet 2014, en même temps qu'un nouveau règlement (MiFIR) – ces derniers sont devenus obligatoires dès le 3 janvier 2018. La MiFID II et le MiFIR ont pour objectif d'améliorer la transparence, la surveillance des marchés financiers, la protection des investisseurs et le respect des règles de conduite des affaires. De nouvelles obligations ont été instaurées, concernant la communication de données relatives aux activités de trading, des données de transactions et le trading de produits dérivés. De même, les prestataires de services financiers basés dans un pays tiers et offrant des prestations à des clients dans l'UE ne peuvent être admis sur le marché que si l'Etat tiers garantit sur son marché financier une surveillance et une réglementation équivalente (aux MiFID II/MiFIR). Pour s'aligner sur la réglementation européenne, la Suisse a mis en place le 1^{er} janvier 2020 deux nouvelles lois (LEFin et LSFin).</p> <p>La reconnaissance de la réglementation étrangère sur les marchés financiers constitue une décision unilatérale de la Commission européenne, que l'Etat tiers ne peut être ni influencé ni contesté. En décembre 2017, lorsqu'elle a accordé sa première équivalence à la Suisse, la Commission européenne a souligné qu'un progrès dans l'accord institutionnel serait essentiel pour le prolongement de la décision d'équivalence (EC 2017). Fin 2018, alors que se présentait une version préliminaire de l'accord, la Commission a accordé de nouveau l'équivalence (EC 2018). Lorsqu'un an plus tard la Suisse n'avait toujours pas pris de décision sur l'accord institutionnel, la Commission a laissé arriver à échéance le délai accordé pour la reconnaissance de l'équivalence boursière. Depuis, les entreprises d'investissement de l'UE ne sont plus autorisées à négocier sur les bourses suisses les actions d'entreprises ayant leur siège en Suisse.</p> <p>Conséquences: Le Conseil fédéral a adopté le 1^{er} janvier 2019 une mesure de protection préventive. Depuis cette date, les plateformes étrangères ont l'obligation d'être préalablement reconnues si certaines actions de sociétés suisses y sont négociées ou lorsque ces plateformes permettent de négocier de telles actions.</p> <p>Les groupes suisses possédant des biens immobiliers en Allemagne sont exposés à des préjudices collatéraux, en raison de la réforme fiscale adoptée dans ce pays. Avec la révision de l'impôt sur les mutations immobilières, le négoce de parts dans des sociétés détenant des biens immobiliers est soumis à cet impôt de mutation. En Allemagne, les sociétés cotées sont exemptes de cet impôt: c'est ce qu'on appelle la clause boursière. Cette exemption est étendue aux places boursières de l'UE, ainsi qu'à celles qui ont obtenu la reconnaissance d'équivalence. Les entreprises suisses font donc aujourd'hui les frais de l'absence d'équivalence boursière. Il est possible que les conséquences ne touchent pas uniquement les fonds immobiliers, mais aussi les groupes d'assurance (Parlement 2021b).</p> <p>L'accès au marché de l'UE reste semé d'obstacles pour les prestataires de services financiers suisses. Il apparaît ainsi au Conseil fédéral que «concernant le secteur des services financiers, on observe déjà les signes d'un transfert progressif des activités des entreprises vers l'espace de l'UE». Cette évolution peut potentiellement affecter les 1000 milliards de francs de patrimoines transfrontaliers placés et gérés en Suisse par des clients de l'UE (total des patrimoines de clients étrangers = 3750 milliards de francs) (Parlement 2021a).</p>

Secteur/domaine politique : Formation

Date	Chiffres clés	Evolution
26.02.2014 : Statut de pays-tiers pour Erasmus+	Etudiants et élèves concernés : En 2019, plus de 13 000 Suisses ont participé au programme d'échange (SBFI 2021)	<p>En janvier 2021, simultanément au lancement du nouveau programme de recherche Horizon Europe (voir ci-dessus), le nouveau programme de formation de l'UE, reprenant le nom de son prédécesseur, a également démarré : «Erasmus+». L'UE soutient ainsi l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et la formation des adultes, en continuant de mettre l'accent sur la mobilité transnationale et les actions de coopération. La jeune génération bénéficie d'une nette augmentation des crédits : 26,2 milliards d'euros sont mis à disposition pour la période de 2021 à 2027 – soit environ 11 milliards de plus que la somme allouée dans le précédent programme de 2014 à 2020. Environ 10 millions d'apprenants devraient profiter de ce programme (NZZ 2021). Contrairement à Horizon Europe, la Suisse n'a jusqu'à présent ouvert aucune négociation en vue de sa participation au programme Erasmus+, en dépit du souhait maintes fois exprimé par le Parlement, qui plaide pour une pleine association (Parlement 2021c), et qu'il a inscrit dans les objectifs pour la législature 2019-2023. La Suisse a donc le statut d'Etat tiers. Les institutions suisses n'ont par conséquent que des possibilités restreintes de participation à Erasmus+ : Elles peuvent participer aux appels à projets en tant que partenaire d'un tel projet, mais ne peuvent en assumer la coordination. Elles doivent en outre veiller à ce que soit respecté le nombre minimum de pays participants membres du programme (EDA 2019). Avec son actuel statut d'Etat tiers, la Suisse, à l'instar de sa participation à Horizon Europe, a fait un pas en arrière : de 2011 à 2013, la Suisse était officiellement partie prenante aux programmes «Education et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action». Cette participation avait pour base l'accord sur la formation conclu en 2010 dans le cadre des accords bilatéraux II. Ces programmes couvraient l'enseignement général, la formation professionnelle et la formation des adultes, ainsi que les activités extrascolaires de la jeunesse. Ils ont été intégrés à Erasmus+ en 2014. La Suisse a certes initié des négociations avec l'UE en vue d'être associée au nouveau programme, mais après l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse, ces négociations ont été suspendues – et peu après, le Conseil fédéral a promulgué une solution transitoire qui devait durer jusqu'à fin 2017. Cette solution spéciale – le Swiss-European Mobility Programme (Semp) – a finalement été prolongée plusieurs fois. Pour la période de 2021 à 2024, le budget du programme se monte à 198,9 millions de francs (SBFI 2021). Le Semp a donc un coût moindre que la participation à Erasmus+ : Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) estime que le coût d'une pleine association sur sept ans se situerait entre 1,1 et 1,4 milliard de francs. (NZZ 2020).</p> <p>Conséquences : Pour les universités suisses, la solution actuelle n'est pas viable à long terme. D'une part, l'effort à engager pour attirer des étudiants étrangers est beaucoup trop élevé car les universités suisses n'apparaissent pas dans le matériel d'information sur les échanges universitaires. D'autre part, des universités étrangères renommées n'ont pas renouvelé leur coopération avec la Suisse après que celle-ci a mis fin aux négociations avec l'UE, ce qui rend également plus difficile l'accès pour les étudiants suisses (NZZ 2020). Cela s'est produit par exemple en 2017 avec l'université renommée de Cambridge (Tages-Anzeiger 2017). Compte tenu du Brexit, cette situation sous tension est susceptible de s'améliorer, du moins avec les universités britanniques ; mais aucun accord en ce sens n'a encore été signé à ce jour.</p>

Secteur/domaine politique: Culture et média

Date	Chiffres clés	Evolution
01.01.2014 : Absence de participation à «Europe Créative»	Branche culturelle suisse potentiellement concernée: 71398 établissements culturels et environ 260 000 employés pour un chiffre d'affaires total de 66,8 milliards de francs [incluant l'industrie publicitaire, l'architecture, le jeu vidéo, etc.] (BAK 2019); 2,94 milliards de francs de dépenses publiques pour la culture	<p>Depuis les années 1990, l'UE soutient le secteur du cinéma européen pour l'aider à affronter la concurrence extra-européenne. Elle a lancé pour cela le programme «Media» qui concentre son soutien avant tout sur les secteurs situés en amont et en aval, tels que la distribution, la formation des cinéastes et la réalisation des projets. Dans le cadre des accords bilatéraux II, la Suisse a pu conclure un accord en 2004, rendant possible sa participation de plein droit de 2007 à 2013. Sur cette période, le Conseil fédéral a versé au projet une contribution financière à hauteur de 59 millions de francs; sur ce montant environ 65 % seulement (38,5 millions de francs) est revenu à des projets suisses. Au total, 111 institutions de Suisse ont profité du soutien financier du programme Media, tandis qu'environ 300 réalisateurs ont pu suivre des formations subventionnées par ce programme (EDA 2020). Fin 2013, le programme Media est arrivé à son terme, et avec lui la participation suisse. Media, en même temps que le programme «Culture» de la même période⁻⁷, ont été intégrés dans le nouveau programme «Europe Créative», qui soutient depuis le développement, l'assistance et la compétitivité de la branche culturelle et créative européenne.</p> <p>Conséquences: Les négociations en vue d'une participation à «Europe Créative» ont repris peu après le lancement du programme, mais ont été interrompues en raison de l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014. Pour atténuer les conséquences négatives de cette non-participation, des mesures de remplacement compensent depuis cette date l'absence des subventions du programme européen. Une somme annuelle de 4,5 millions est ainsi mise à disposition (BAK 2021).⁻⁸ Les mesures de remplacement n'incluent cependant pas toutes les lignes d'aide que comprend son pendant européen. Par exemple, les séries et les jeux vidéo ne sont pas soutenus en Suisse car ils ne sont pas couverts par la loi suisse sur le cinéma. L'approche adoptée ici par la Suisse suit un modèle de politique économique plus rigoureuse que l'UE, bien qu'en raison de la pandémie la branche des jeux vidéo se soit efforcée d'obtenir des fonds de soutien auprès de la Confédération (Tages-Anzeiger 2021b). En outre, le trop faible nombre de demandeurs potentiels dans d'autres secteurs en Suisse n'a pas rendu un soutien nécessaire. Fin 2014, les négociations en vue de la participation suisse au programme de l'UE ont pu être réengagées, mais elles n'ont jamais abouti – entre autres en raison des questions qui restaient ouvertes concernant l'accord institutionnel.</p>

7 La Suisse n'était pas associée jusqu'ici au programme «Culture».

8 Ce montant a été calculé sur la base de l'expérience faite avec le programme Media; il correspond approximativement aux sommes que le programme reversait à la Suisse.

3. Domaines exposés au risque d'érosion bilatérale

Le présent chapitre identifie les domaines où il faut s'attendre d'une part à une évolution rapide du marché intérieur européen, et où d'autre part il n'est pas exclu que l'absence d'équivalence entraîne graduellement une détérioration ou une complication des échanges bilatéraux, par exemple entre les entreprises/institutions suisses et leurs contreparties dans les pays de l'UE.

Secteur/domaine politique: Protection des données

Chiffres clés	Evolution
Entreprises potentiellement concernées : 465 725 entreprises de services, 4 millions d'employés (BFS 2021)	<p>Depuis 2018, le nouveau règlement général sur la protection des données est en vigueur dans l'UE. Similairement à la réglementation sur les marchés financiers de l'UE (voir chap. 2 «Marché financier»), les effets du RGPD peuvent avoir des prolongements à l'étranger, indépendamment de la situation juridique des autres pays en matière de protection des données.</p> <p>Le cas se présente en pratique dès que des entreprises, ayant par exemple leur siège en Suisse, exercent une activité sur le territoire de l'UE. En effet, le RGPD a principalement pour but de protéger les personnes résidant dans l'UE et qui sont concernées par un traitement de leurs données. Il s'agit de leur assurer un meilleur contrôle sur leurs données personnelles; mais la responsabilité est davantage transférée sur les entreprises et les personnes qui procèdent à un traitement de données. Dans le cadre du RGPD, l'UE peut décider de prononcer l'équivalence de lois sur la protection des données existant à l'étranger, auquel cas les flux transfrontaliers de données ne sont pas soumis à des mesures de protection supplémentaires. Lors de son dernier examen de la loi suisse sur la protection des données, en 2000, l'UE l'a jugée appropriée. Dans la mesure où l'UE a modifié depuis son règlement, la Suisse a dû adapter de son côté sa législation afin d'assurer la même protection et conserver sa reconnaissance d'équivalence. A l'automne 2020 a été adoptée la révision totale de la loi – dont l'entrée en vigueur se fera au plus tôt vers mi-2022 (Economiesuisse 2021).</p> <p>La question reste ouverte de savoir si l'UE reconnaîtra à la Suisse l'équivalence de sa loi sur la protection des données. Si elle la lui refuse, les entreprises suisses risquent de se voir interdire le traitement des données relatives aux clients de l'UE, ou pour le moins d'être soumises à plus de complications. La transmission de données joue un rôle central surtout pour les services, qui représentent déjà 30 % de l'ensemble du commerce extérieur de la Suisse.</p>

Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce

Chiffres clés

Evolution

Potentiellement concernés: deux tiers des échanges de produits industriels entre la Suisse et les 27 membres de l'UE (76 milliards de francs d'exportations, 74 milliards de francs d'importations) (Seco 2021)

L'ARM constitue la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité des produits industriels. 20 domaines de produits sont concernés au total: pour onze d'entre eux, la dernière mise à jour de l'accord de reconnaissance remonte à 2017, année où les exigences concernant les produits en question avaient en effet été modifiées. De nouvelles exigences, par exemple concernant la sécurité des produits, peuvent entraîner une révision des bases juridiques. Pour préserver la validité de l'ARM, la Suisse non seulement doit adapter ses règlements à la dernière version de la réglementation de l'UE, mais elle doit également mettre à jour l'accord dans lequel l'UE reconnaît l'équivalence des règles suisses.

Des mesures s'imposent: A la mi-2022, de nouvelles règles sur les diagnostics in-vitro entreront en vigueur (dans le cadre de la révision du règlement UE sur les dispositifs médicaux). Il sera de plus nécessaire de procéder à des adaptations réglementaires dans le domaine des machines car l'UE y revoit actuellement sa directive sur les machines et travaille à un règlement sur l'intelligence artificielle. Leur entrée en vigueur est prévue pour 2023/2024. De nouvelles règles sont également attendues pour les matériels et engins de chantier.

Secteur/domaine politique: Transport terrestre

Chiffres clés

Evolution

Branche potentiellement concernée: 19 milliards de francs de création de valeur brute (Statista 2020) avec 185 800 employés et 41 milliards de francs de volumes d'affaires (Logistikmarktstudie 2019); transport fluvial sur le Rhin: 6 millions de tonnes de marchandises, 2556 places de travail, 454 millions de francs de création de valeur (BAK 2015)

L'accord sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route (accord sur les transports terrestres) repose sur le principe de l'équivalence des législations. Cet accord devrait également être mis à jour dès que ses bases juridiques dans l'UE évoluent. Un tel changement est déjà en cours: depuis 2017, l'UE a lancé trois initiatives («Mobility Packages») destinées à développer les conditions-cadre pour le transport par route et échelonner leur entrée en vigueur sur plusieurs années. Le premier paquet a été adopté en juillet 2020 par le Parlement européen et se concentre entre autres sur l'accès au transport routier de marchandises et aux conditions de travail des chauffeurs routiers (IRU 2021).

La Suisse doit également se préparer à des changements dans le domaine du transport ferroviaire. L'UE implémente actuellement son quatrième paquet ferroviaire. Le paquet comprend deux piliers: un pilier marché et un pilier dit technique. Le pilier marché contient trois instruments juridiques visant à libéraliser le transport ferroviaire, tandis que le pilier technique vise surtout à réduire les coûts et les obstacles administratifs (EC 2021b). Pour atteindre les objectifs fixés par le deuxième pilier, l'UE entreprend d'accroître la sécurité ferroviaire en attribuant uniquement à l'agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) la compétence de délivrance des certificats de sécurité et d'homologation du matériel roulant. En outre l'interopérabilité des systèmes ferroviaires a été améliorée grâce notamment à la modernisation et l'uniformisation de la procédure d'autorisation. Les directives relatives à ces évolutions sont déjà entrées en vigueur le 31 octobre 2020 (EC 2020). La Suisse a revu en 2019 son ordonnance sur les chemins de fer afin de rendre possible l'intégration des entreprises ferroviaires suisses dans les nouvelles procédures européennes (BAV 2019).

La nécessaire adaptation de l'accord sur le transport terrestre est actuellement bloquée par la question de l'accord institutionnel – une solution transitoire de remplacement règle pendant ce temps la coopération. Cette solution transitoire doit se terminer fin 2021. L'UE a souligné qu'il serait possible d'actualiser les accords bilatéraux en dépit de l'absence d'accord institutionnel lorsque des intérêts prépondérants de l'UE sont en jeu: ainsi le 1^{er} juillet 2021, le comité mixte a décidé, dans le cadre de l'accord sur le transport terrestre, de reconnaître les nouveaux droits des passagers en Suisse et de les intégrer aux annexes. Néanmoins cette reconnaissance n'apporte pas de changement relatif à l'accès aux marchés; et les droits des passagers de l'UE sont déjà garantis par l'adaptation législative approuvée à Berne.

Secteur/domaine politique: Transport aérien

Chiffres clés

Evolution

Branche potentiellement concernée: la création de valeur générée directement et indirectement par le secteur du transport aérien s'élève à environ 30 milliards de francs par an et concerne quelque 190 000 emplois (EFD 2020)

Les bases juridiques du transport dans l'UE ont évolué ces dernières années: Il s'agit pour l'essentiel de normes techniques ainsi que de dispositions en matière de sécurité technique, de services de la navigation aérienne, ainsi que de contrôle de la sécurité pour les personnes et l'aviation. Dans le cadre de l'accord sur le transport aérien, la Suisse reprend depuis 2002 les mêmes dispositions que celles applicables dans l'UE, au moyen de ce qu'on appelle la reprise dynamique du droit (Economiesuisse 2019). Cette procédure inclut également l'inscription immédiate dans un accord des modifications éventuelles, dès qu'elles ont lieu: cela s'est produit la dernière fois en décembre 2020 lorsqu'une adaptation a été réalisée dans le domaine de la sécurité. D'autres adaptations sont déjà prévues pour 2021, et bien qu'il ne soit pas vraisemblable qu'elles n'entraînent pas d'actualisation de l'accord, étant donné l'intérêt majeur de l'UE à assurer l'équivalence dans le domaine de la sûreté et de la sécurité de l'aviation, ainsi que de l'exploitation des vols (BR 2021), cela ne peut pas être juridiquement garanti.

Secteur/domaine politique: Sécurité douanière

Chiffres clés

Evolution

Potentiellement concernés: commerce de marchandises entre la Suisse et l'UE 2020: importations 136 milliards de francs, exportations 122 milliards de francs; commerce total 258 milliards de francs (EZV 2021)

L'accord sur la facilitation et la sécurité douanières (originellement accord sur le transport de marchandises) facilite depuis 1990 les contrôles et les formalités dans les échanges de biens, et coordonne la coopération aux postes de douanes entre la Suisse et l'UE. Certaines des dispositions de l'accord se basent sur le principe d'équivalence. Ainsi, les contrôles effectués à la frontière, et les documents en attestant, sont reconnus comme équivalents. Il est par conséquent nécessaire de modifier l'accord si les dispositions correspondantes évoluent. Ainsi en 2009, à cause notamment de l'augmentation des attentats terroristes dans les années 2000, l'accord a été entièrement révisé afin de refléter les normes de sécurité renforcées dans le domaine douanier. L'UE a par exemple introduit une obligation de déclaration préalable pour les importations. Sans adaptation de l'accord sur le transport des marchandises, les échanges bilatéraux de biens avec la Suisse auraient été confrontés à des barrières administratives plus élevées. La Suisse et l'UE forment au contraire à présent un espace de sécurité douanière commun, appliquant des normes de sécurité équivalentes. La Suisse bénéficie ainsi du même traitement qu'un membre de l'UE.

Si à l'avenir les dispositions de l'UE devaient changer et que les documents et les contrôles douaniers suisses n'étaient plus reconnus comme équivalents, le coût du trafic transfrontalier de marchandises s'en trouverait augmenté. Aujourd'hui déjà, la Suisse occupe les toutes dernières places des classements internationaux en matière de formalités douanières (WEF 2020).

Pas de conséquences attendues pour la libre circulation des personnes

L'accord sur la libre circulation des personnes est un accord d'accès au marché et il est donc concerné par la décision sur l'accord institutionnel. Néanmoins la modification de l'annexe III, qui fixe les règles de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (sont concernées les professions réglementées, telles que les médecins ou les psychothérapeutes), est déjà en préparation et les travaux internes sont en cours. Rien ne laisse penser que cette révision soit subordonnée au contexte de l'accord institutionnel. Une pierre d'achoppement majeure reste les mesures d'accompagnement introduites unilatéralement par la Suisse et qui ont été continuellement renforcées de façon unilatérale. Question en suspens: la situation de l'assurance chômage des frontaliers habitant dans l'UE et travaillant en Suisse (et qui se retrouvent au chômage ou arrivent en fin de droits).

4. Potentiels de coopération bilatérale non exploités

Dans ce chapitre sont identifiés les domaines qui ont connu (ou connaissent encore) une évolution soutenue du marché intérieur européen, mais où l'absence d'accord bilatéral n'a pas permis jusqu'à présent d'exploiter tout le potentiel d'une coopération.

Secteur/domaine politique: Accord sur l'électricité

Evolution

Depuis le début des années 1990, l'Europe a connu une succession de libéralisations de la production et de la distribution d'électricité. L'objectif poursuivi par l'UE est d'intégrer les différents marchés de l'électricité et de créer un marché intérieur compétitif de l'énergie. Le nouveau paquet de mesures (Clean Energy Package) qui sert cet objectif est entré en vigueur en janvier 2020 et sera mis en application ces prochaines années. De son côté, la Suisse a entrepris des adaptations. Sa loi sur l'approvisionnement en électricité porte ainsi la marque de la réglementation de l'électricité sur le marché intérieur européen. Un accord sur l'électricité est une condition nécessaire pour que la Suisse puisse accéder, à égalité de droits, au marché de l'électricité de l'UE. Des négociations à cette fin sont en cours depuis 2007. Un accord sur l'électricité constituant un accord classique d'accès au marché, l'UE l'a conditionné à la signature de l'accord institutionnel. Faute d'accord sur l'électricité, la Suisse est privée d'un raccordement au marché européen de l'électricité. Elle est ainsi exclue du couplage de marché. Celui-ci est un mécanisme, qui au sein d'un réseau d'interconnexion⁹, optimise les échanges d'énergie en tenant compte des capacités de transport transfrontalières.¹⁰ Depuis 2016, le couplage des marchés en J-1 (Day Ahead Market Coupling) réunit 19 pays membres de l'UE, couvrant 85% de la consommation européenne d'électricité. La Suisse aurait dû rejoindre ce mécanisme en 2015 mais en a été exclue en raison de l'absence d'un accord sur l'électricité. La Suisse ne participe pas non plus au projet de couplage de marché européen en jour J, Intraday-Market-Coupling-Project (XBID), introduit en 2018 (VSE 2020). La branche suisse de l'électricité compte 31114 employés (Statista 2018), au sein d'environ 900 sociétés d'électricité (Stromanbieter 2021).

Conséquences: Ces évolutions affectent de plus en plus la sécurité du réseau suisse, elles conduisent à une augmentation des flux non planifiés d'électricité dans le réseau suisse, ainsi qu'à des coûts croissants de stabilisation du réseau. La Commission européenne a pris position contre la participation de Swissgrid aux plateformes d'énergie de réglage et aux Regional Coordination Centers (RCC), bien qu'elle ait fait preuve de compréhension en ce qui concerne les difficultés techniques (Swissgrid 2020 et 2021). En outre, la capacité d'importation de la Suisse diminue, ce qui peut être problématique en hiver en période de pics de demande (NZZ 2019). Cette situation s'aggravera car les Etats membres de l'UE, dans le cadre du paquet Clean Energy, doivent réserver d'ici fin 2025 au moins 70% de leurs capacités transfrontalières pour le négoce entre Etats membres. Les flux avec des pays tiers tels que la Suisse ne sont pas pris en compte (VSE 2021). Cela peut causer des surcharges sur le réseau suisse au détriment de la sécurité d'approvisionnement.¹¹ Si les Etats membres de l'UE rencontraient des difficultés pour respecter la règle des 70%, il est possible qu'ils doivent soulager temporairement leurs congestions de réseau internes aux dépens des capacités d'exportation vers la Suisse – autrement dit cela pourrait réduire massivement les capacités d'importation de la Suisse (VSE 2021).

9 Interconnexion des réseaux électriques de plusieurs pays.

10 Avec le couplage de marché, les négociants en électricité ont seulement besoin de déclarer le prélèvement ou l'injection d'électricité dans un segment de réseau. Les exploitants de réseau de transport calculent alors la charge optimale des capacités aux interconnecteurs et contrôlent la demande et l'offre en fonction du prix dans les différentes zones (procédure dite implicite). Au contraire, dans un système sans couplage de marché, les négociants doivent préalablement acquérir aux enchères des droits de transport – avant de pouvoir livrer ou importer de l'électricité. Ils doivent acquérir aux enchères la capacité suffisante pour pouvoir réaliser physiquement leurs opérations. Il en résulte non seulement de considérables inefficiences pour le système, mais également des coûts administratifs et financiers supplémentaires (Meister 2014).

Secteur/domaine politique: Accord sur la santé

Evolution

En 2008, la Suisse et l'UE ont amorcé des négociations en vue de conclure plusieurs accords dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique. Dans le domaine de la santé, il existe depuis 2015 une version provisoire d'accord, dont la finalisation était cependant subordonnée par l'UE à la conclusion de l'accord institutionnel. Au sein de l'UE, les Etats membres sont responsables de l'organisation et de la fourniture des soins médicaux; l'UE complète leur travail en favorisant les échanges et en jouant un rôle de coordination. Pour aider les Etats membres à résoudre les problématiques de santé transfrontalières, l'UE est dotée d'une agence d'évaluation des risques: le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM).

Le CEPCM est également intervenu durant la crise du Covid-19. Il a entrepris des études sur l'origine du virus, sa diffusion et les conséquences sanitaires. Le CEPCM a publié des mises à jour hebdomadaires et tenu les Etats membres informés du nombre de cas dans l'UE, tandis que ces pays développaient leurs actions de lutte contre la pandémie.

Conséquences: au début de la pandémie de Covid-19, la Suisse a obtenu à sa demande un accès partiel au dispositif de l'UE pour la lutte contre les risques sanitaires. Cette participation est limitée à la durée de la crise et ne comprend que les outils concernant le Covid-19. Elle inclut notamment une coopération avec le CEPCM, mais dans une mesure limitée: ainsi, la Suisse n'est pas incluse dans le système de feu tricolore de l'UE, établi quotidiennement par le CEPCM pour indiquer le niveau de diffusion de la pandémie dans les pays de l'UE et de l'EEE au moyen d'une définition homogène des zones à risque (SWI 2020). Cette non-inclusion résulte de l'absence d'accord sur la santé. Sans un tel accord, il n'est pas possible de prolonger une participation complète et institutionnalisée (y compris dans d'autres dispositifs de coordination) au-delà de la durée de la crise. La Suisse n'a ainsi pas accès à Eudamed. Cette base de données européenne rassemble toutes les informations sur les produits et les problèmes de sécurité, au bénéfice de la sécurité des patients. Sans accès à Eudamed, Swissmedic doit créer entièrement sa propre base de données. Elle prévoit pour cela plus de 100 000 entrées par an (actuellement 4000), ce qui nécessite entre 50 et 60 postes de travail supplémentaires pour réaliser le traitement de ces informations. Swissmedic redoute qu'en 2022, 40 000 dispositifs médicaux ne puissent passer la procédure d'autorisation d'importation (Felber-Eisele 2021, Bundesrat 2020).

11 Pour pouvoir restabiliser le réseau, il est nécessaire de recourir à ce qu'on appelle des mesures d'allègement («remedial actions»). Mais la Suisse utilise à cette fin principalement l'énergie hydraulique, qui est également nécessaire pour l'approvisionnement, pour l'énergie de réglage et à l'avenir peut-être aussi pour une réserve de stockage.

Secteur/domaine politique: Prestations de services

Evolution

Les accords bilatéraux existants ne couvrent que partiellement les prestations de services. L'accord sur les assurances de 1989 ne couvre par exemple que le domaine de la couverture directe des dommages.⁻¹³ En outre, il ne règle que la liberté d'établissement et non l'activité d'assurance transfrontalière (EDA 2021). L'accord sur la libre circulation des personnes libéralise également la prestation de services transfrontalière fournie par des personnes, mais uniquement jusqu'à un certain degré (jusqu'à un maximum de 90 jours de travail par an, en respectant la procédure d'annonce) (EDA 2021). En conclusion des négociations sur les accords bilatéraux I, la Suisse et l'UE s'étaient mutuellement engagées «à entamer des négociations sur une libéralisation générale de la prestation de services sur la base de l'acquis communautaire dès que possible» (SGA 2019).

Conséquences: les négociations en vue d'un accord sur les prestations de services ont été engagées en 2001, mais interrompues dès 2003 – à la demande de la Suisse (NZZ 2010). En 2010, le Conseil fédéral s'est de nouveau prononcé contre un tel accord. Du côté suisse, ce refus s'explique entre autres par le fait que les cantons s'inquiétaient pour la garantie d'Etat accordée à leurs banques cantonales, ainsi que pour le monopole de leurs sociétés d'assurance immobilière. Les banques suisses y voyaient quant à elle encore à l'époque une menace sur le secret bancaire (SGA 2019). En outre, l'UE et la Suisse poursuivaient des objectifs différents: La Suisse aspirait à la conclusion d'accords sur certains services sectoriels, alors que l'UE voulait au contraire un accord global sur les services, devant inclure dans les négociations des règles sur la concurrence, la protection du consommateur, les aides étatiques, les règles sur la protection des données et la propriété intellectuelle, sur le blanchiment d'argent et le délit d'initié (SGA 2019). Certains en Suisse se sont inquiétés de la charge administrative qu'impliquerait un tel accord multisectoriel; c'est ainsi qu'il ne fut pas jugé souhaitable de conclure un accord global (Economiesuisse 2010). Depuis 2014, les discussions relatives à un accord sur les prestations de services ont repris en vigueur. Pour l'UE, tout accord sur des prestations de service est subordonné à un accord institutionnel.

Secteur/domaine politique: Transport aérien

Evolution

Avec l'accord sur le transport aérien, les compagnies aériennes suisses bénéficient d'un traitement largement équivalent aux compagnies de l'UE. Cela est particulièrement le cas pour ce qui concerne les neuf libertés du transport aérien («droits de trafic»), qui ont été accordées par étapes aux compagnies dans l'UE. Ces libertés permettent aux compagnies de survoler les Etats étrangers (1^{ère} liberté), d'y faire des escales techniques (par exemple pour réparations) (2^e liberté), ainsi que d'y transporter des passagers (3^e–9^e libertés).⁻¹⁴ Les libertés sur le transport de passagers précisent quelles liaisons aériennes les compagnies étrangères peuvent proposer. Selon la 3^e liberté, une société suisse peut transporter des passagers de Zurich vers Francfort, mais doit se prévaloir de la 4^e liberté pour pouvoir ramener les passagers depuis Francfort vers Zurich. Les 5^e et 6^e libertés concernent les vols avec escale, et qui commencent dans le pays d'origine de la compagnie ou y finissent, ou bien y font leur escale. La 7^e liberté au contraire ne comporte pas d'obligation de contact avec le territoire d'origine de la compagnie. Les 8^e et 9^e libertés s'appliquent au «cabotage», autrement dit aux cas où une compagnie étrangère effectue des vols internes dans un autre pays.

Conséquences: Celles-ci concernent les 8^e et 9^e libertés. Ce point est plutôt négligeable car peu de compagnies aériennes suisses opèrent à l'étranger. Concernant le différend sur la limite d'âge des pilotes d'hélicoptère (60 ou 65 ans), le Parlement a en outre approuvé une motion qui constituerait un manquement à l'accord conclu avec l'UE sur le transport aérien, et ce bien que moins de 10 pilotes seraient concernés par cette limite d'âge et que ces derniers ne seraient pas interdits de vol ou d'exercice de leur profession (Parlement 2021d).

13 Celle-ci comprend par exemple l'assurance ménage, l'assurance véhicule à moteur, l'assurance voyage, l'assurance responsabilité civile. Les assurances-vie, les réassureurs, ainsi que le système de sécurité sociale obligatoire ne sont pas compris dans le domaine d'application de l'accord.

14 Pour une vue d'ensemble des libertés aériennes, voir *Aeroreport 2019*.

Secteur/domaine politique: Agriculture

Evolution

Dans le cadre des accords bilatéraux I en 2002, les échanges de produits agricoles ont été facilités grâce à la réduction des entraves tarifaires et non-tarifaires pour le commerce (accord agricole). En 2004 (dans le cadre des accords bilatéraux II), l'accord de libre-échange a été révisé afin de l'étendre aux produits agricoles transformés tels que le chocolat, le café, les boissons et les pâtes alimentaires. Pour les matières premières agricoles et les produits du premier échelon de transformation tels que les produits à base de viande, la poudre de lait et la farine, une forte protection à la frontière a subsisté jusqu'à aujourd'hui, et ces catégories de produits sont exclues des deux accords. En 2008 ont commencé des négociations pour l'ouverture du marché de l'ensemble de la chaîne de production alimentaire⁻¹⁵, mais elles se sont enlisées deux ans plus tard (EDA 2019). En 2012, après une forte résistance politique interne⁻¹⁶, elles ont été suspendues. L'UE perdait également intérêt à la poursuite de ces négociations: elle liait l'accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA/FHAL) à la résolution des questions institutionnelles encore ouvertes.

Conséquences : l'ALEA faisait originellement partie d'un nouvel ensemble de négociations comprenant également la sécurité des denrées alimentaires, la sécurité des produits et la santé publique. Dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires, il s'agissait d'étendre l'accord agricole pour permettre une coopération institutionnalisée avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et une participation au système d'alerte rapide sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Rapid Alert System for Food and Feed: RASFF). Le manque de progrès sur l'ALEA a conduit à suspendre les négociations (EDA 2019). Concernant la sécurité des produits, où était fixé l'objectif d'une participation au système d'alerte rapide pour les produits dangereux non-alimentaires (Rapid Alert System for Non Food Consumer Products: Rapex), aucune négociation n'ont eu lieu depuis assez longtemps (EDA 2019). Seul a subsisté l'accord sur la santé (voir ci-dessus).

15 Celle-ci comprend les étapes en amont qui fournissent les moyens de production et les biens d'investissement, la production des produits agricoles de base, ainsi que les étapes en aval, qui transforment ces produits agricoles (transformations de premier et deuxième échelon).

16 Par exemple : motion 10.3818 «Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations avec l'UE» du 7 mars 2012.

Secteur/domaine politique: Environnement

Evolution

La Suisse et l'UE poursuivent des objectifs similaires dans le domaine de l'environnement, tous deux visant la neutralité carbone d'ici 2050. Ils misent pour cela en partie sur les mêmes mesures: depuis début 2020, le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de la Suisse est relié à celui de l'UE. Aux termes de l'accord signé, les quotas d'émissions issus des deux SEQUE selon les bases juridiques qui leur sont propres, bénéficient d'une reconnaissance mutuelle. Cela permet aux participants d'utiliser des quotas des deux systèmes pour couvrir leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Suisse peut en outre participer à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Cette possibilité repose sur l'accord sur l'environnement, conclu en 2004 dans le cadre des accords bilatéraux II (EDA 2019). L'AEE collecte et analyse des données environnementales dans les pays européens et fournit ainsi une base scientifique pour la politique environnementale européenne. Par sa participation à l'AEE, la Suisse peut profiter du savoir-faire de cette agence et peut de plus contribuer à mettre en place une politique environnementale efficiente à l'échelle internationale (Economiesuisse 2004).

Conséquences: d'un point de vue écologique, il serait avantageux d'intensifier la coopération dans de nombreux domaines, mais il manque pour cela une base contractuelle. Cette situation peut s'illustrer avec le «Pacte vert» («Green Deal»): L'UE prévoit de mettre en place différentes mesures motivées par le changement climatique: dans leurs différentes versions envisagées, ces mesures justifient l'instauration d'entraves supplémentaires au commerce, par exemple en raison de prescriptions plus strictes concernant les produits, ou par l'introduction d'un système de compensation du CO₂ aux frontières. Un accord dans le domaine de l'environnement pourrait entre autres conduire à établir des conditions de concurrence équitables entre les entreprises suisses et celles de l'UE, à ouvrir le marché intérieur européen également au secteur suisse des technologies écologiques (Cleantech) et à soutenir conjointement les innovations similairement à ce qui se passe pour les programmes de recherche. ⁻¹⁷

Le négoce du bois est soumis à des règles divergentes, et l'absence d'accord créera des difficultés pour les entreprises suisses: depuis le 3 mars 2013, le règlement européen sur le bois oblige les acteurs du secteur effectuant une première mise sur le marché de l'UE à respecter certaines mesures de précaution. Celles-ci sont destinées à réduire le risque de mise en circulation de produits provenant de coupes de bois illégales. Pour le bois déjà sur le marché, il suffit de consigner lors de l'achat/vente le nom du fournisseur et celui du client. L'obligation de diligence raisonnée résultant du règlement sur le bois peut constituer un obstacle commercial pour les (ré-)exportations suisses; pour assurer l'égalité de traitement des agents effectuant la première mise sur le marché de bois ou de produits dérivés originaires de Suisse et de l'UE, il serait nécessaire de conclure un accord avec l'UE (Bafu 2021).

17 Dans le domaine de l'environnement, il n'a pas encore été possible d'exploiter le potentiel des prescriptions technique sur les produits, ni de l'utilisation des labels écologiques tels que la participation de la Suisse au label écologique européen («écolabel»). Il s'agit d'un label de qualité international pour les produits de consommation et les services. Les entreprises suisses peuvent certes déjà aujourd'hui obtenir le label environnemental, mais elles doivent pour cela s'adresser à l'autorité d'un Etat membre de l'UE. Cet inconvénient est particulièrement sensible pour les services puisque ces derniers nécessitent un contrôle sur place. Un accord permettrait l'attribution du label en Suisse (Bafu 2021). Même sans rattachement à ce label écologique spécifique, un accord offrirait également le cadre pour harmoniser les différentes prescriptions environnementales sur les produits ou pour les déclarer équivalentes.

Secteur/domaine politique: Marché intérieur numérique

Evolution

En matière de numérisation, outre la protection des données (voir ci-dessus), la question du commerce numérique revêt un intérêt tout particulier. En 2020, les consommateurs suisses ont acheté en ligne pour 13,1 milliards de francs de biens et marchandises. Cela représente une augmentation de 27,2 % par rapport à l'année précédente (Handelsverband 2021).

Conséquences: dans le commerce électronique, un quart seulement des colis partant de Suisse sont destinés à l'étranger, et toujours plus de commerçants de l'UE ne livrent pas en Suisse. Cela s'explique principalement par les exigences douanières à satisfaire (documents de douanes, frais de douanes et gestion des retours), ainsi que par la logistique internationale (ZHAW 2020). De telles entraves douanières apparaissent de plus en plus fréquemment dans le monde entier. Outre les procédures de douanes proprement dites, il s'agit de règles exigeant par exemple la forme écrite qualifiée pour les documents, ou une obligation de résidence, ou la désignation d'un représentant légal sur le marché destinataire. Pour réduire ces barrières, les pays recourent de plus en plus souvent à des accords commerciaux bilatéraux et régionaux (Lionnet 2020). Afin d'éviter que la Suisse et l'UE rencontrent de telles entraves à leurs échanges, il sera nécessaire à moyen terme de mettre à jour l'accord de libre-échange (ALE) ou les accords bilatéraux entre les deux partenaires.

Secteur/domaine politique: Sécurité des produits chimiques

Evolution

Depuis le 1^{er} juin 2007, le règlement pour l'amélioration de la sécurité des produits chimiques (Reach) ⁻¹⁸ est en vigueur dans l'UE. Il vise à accroître durablement le niveau de protection des personnes et de l'environnement contre les substances à risque. Depuis son entrée en vigueur, Reach est devenu une norme européenne.

Conséquences: Reach impose de sévères exigences pour l'autorisation des produits chimiques, et les industries chimiques suisses doivent également les satisfaire si elles exportent des produits dans l'UE. Le volume des exportations vers l'UE se monte annuellement à 53,9 milliards de francs (soit 46 % des exportations); les importations de matières premières chimiques et matières chimiques finales en provenance de l'UE représentent un montant de 36,6 milliards de francs par an (71 % des importations) (EZV 2021).

Un accord avec l'UE pourrait réduire les entraves au commerce et les barrières administratives. Il permettrait en outre l'accès aux données protégées de la base Reach. La possibilité de contribuer à l'évolution continue des actes juridiques offrirait également l'avantage de pouvoir préserver les intérêts de la Suisse. Cela est d'autant plus important que l'industrie chimique est, avec l'industrie pharmaceutique, le secteur le plus important de l'économie exportatrice suisse. Les négociations en vue d'un tel accord n'ont pu être ouvertes à ce jour, car l'UE pose comme préalable la résolution des questions institutionnelles (HZ 2015).

18 Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals

Secteur/domaine politique: Coopération spatiale

Evolution

Grâce à son statut de membre de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), la Suisse a pu participer jusqu'ici à différents projets de l'UE. Notamment aux programmes européens de système global de navigation par satellite (GNSS) Galileo et Egnos, ainsi qu'à l'initiative d'observation de la Terre Copernicus.⁻¹⁹ Parce que l'UE est seule gestionnaire de ces programmes, il est important de fixer les modalités pouvant pérenniser la participation de la Suisse.

Conséquences: la participation de l'industrie spatiale et des services à l'adjudication de marché n'est pas garantie.⁻²⁰ Un projet d'accord est prêt depuis le 14 mars 2019 en ce qui concerne le volet technique, mais la signature de l'accord de coopération est subordonnée à l'accord institutionnel.⁻²¹

19 Les programmes du GNSS ont été lancés au milieu des années 1990 conjointement par l'UE et l'ESA. En 2011 les deux premiers satellites du système de navigation Galileo ont pu être mis en orbite. Un fois achevé, Galileo devrait offrir dans le monde entier une navigation plus précise que la technologie américaine du GPS actuellement populaire. Le système régional Egnos, opérationnel depuis 2009, est destiné à améliorer la précision et la fiabilité des signaux émis par les systèmes mondiaux de navigation par satellites. L'un des objectifs de ces programmes est de diminuer la dépendance européenne vis-à-vis du GPS américain ou du système Glosnass russe; c'est également de garantir la disponibilité des données.

20 Des accords additionnels auraient également permis la participation aux services de sécurité, tels que le service public réglementé (Public Regulated Service, PRS) et l'agence du GNSS européen (GSA).

21 Le programme d'observation de la Terre, Copernicus – à la création duquel la Suisse a participé, n'a pas non plus jusqu'ici fait l'objet de négociations. Copernicus a été lancé en 1998 par l'UE et l'ESA. Ses missions comportent entre autres la surveillance de l'atmosphère, du changement climatique, du sol et de l'environnement marin. La Suisse participe en sa qualité de membre de l'ESA, ainsi que pour les programmes-cadre de recherche de l'UE (jusqu'à il y a peu). Elle est en outre active dans diverses institutions travaillant pour le compte de Copernicus. Entretemps, la direction du programme Copernicus est revenue entièrement à l'UE, ce qui enlève tout fondement juridique à la participation de la Suisse. L'association Swissmem redoute que la Suisse puisse perdre son accès illimité aux données. S'ajoute aussi pour les entreprises high-tech suisses innovantes la compromission du potentiel que peut donner, pour l'obtention de commandes futures, le travail opérationnel et de développement sur Copernicus (*Swissmem 2020*).

5. Conclusion : cinq points pour une politique européenne d'avenir

Les près de cinquante années d'histoire bilatérale ininterrompue entre la Suisse et l'UE (précédemment CEE) montre que la stratégie d'ouverture économique que notre pays a suivie dans sa politique européenne lui a fort bien réussi. La solide intégration dans le marché intérieur européen, et par conséquent les liens resserrés tissés avec l'économie européenne depuis le début du nouveau millénaire, se sont avérés des moteurs de prospérité, dont profitent de larges cercles de la société. Ni le cloisonnement pas plus que l'exclusion ne représentent ainsi des stratégies viables pour s'assurer d'un bien-être durable (Grünenfelder et Schellenbauer 2018).

En quittant la table des négociations le 26 mai 2021, le Conseil fédéral n'a certes pas résilié les accords bilatéraux : ces derniers existent toujours, mais ils n'évoluent plus, ils subissent une érosion du fait de l'absence de leur mise à jour, et ils laissent inexploitées certaines opportunités de coopération, dont le potentiel profiterait notamment aussi à la Suisse. Ce premier numéro du monitoring de l'érosion met en lumière les nombreux domaines qui risquent de devenir des points d'achoppement. Trois mois seulement sont passés depuis la rupture des négociations, et on constate des dysfonctionnements majeurs sur lesquels le dialogue politique ambitionné par le Conseil fédéral s'est jusqu'ici montré sans effet. Les discussions sur la politique européenne en Suisse sont entraînées dans une spirale négative, et on redoute désormais les conséquences qui pourraient en découler. Les liens que les entreprises de Suisse, ses actifs, ses équipes de chercheuses et chercheurs, sa population étudiante et plus largement sa population en général, ont tissés avec les pays membres de l'UE occupent une place bien trop importante pour que l'on puisse laisser ainsi s'éroder la voie du bilatéralisme. Il est nécessaire d'y remédier.

1. Clarifier sa propre compréhension de la souveraineté

La Suisse doit tout d'abord avoir une compréhension bien claire de ce qu'elle entend par souveraineté. Un nombre non négligeable de personnes en Suisse voudraient fixer elles-mêmes selon quelles règles fondamentales le pays devrait accéder au marché intérieur européen, et régler ses différends avec l'UE ; ou du moins voir la Suisse comme partenaire sur un pied d'égalité devant l'UE. Mais même si la Suisse apporte de la valeur ajoutée économique dans les pays de l'UE, la différence de proportion avec cette dernière rend la nature des relations extrêmement asymétrique. La tension entre l'objectif de participer, à très grand profit, au marché de l'UE, et d'autre part une souveraineté prise comme un absolu, résulte du fait que les règles du marché intérieur européen sont fixées par les organes politiques de l'UE, au sein desquelles la Suisse, en tant qu'entité externe, ne peut prendre part

aux décisions (mais a tout au plus ponctuellement voix au chapitre). Cet état des choses entraîne en toute logique une réduction de souveraineté pour ce qui concerne la définition et l'application des règles en vigueur sur le marché intérieur de l'UE. A l'argumentation économique rationnelle en faveur de l'intégration s'opposent des réflexes défensifs émotionnels (voir Villiger 2021). Il est donc temps que le Conseil fédéral parle très clairement au peuple souverain et fasse valoir que la participation au marché intérieur de l'UE s'accompagne d'un transfert relatif de souveraineté. L'affaire n'est au reste ici encore pas si indigeste qu'elle n'en a politiquement l'air : une douzaine de fois déjà, le corps électoral suisse a montré son extrême pragmatisme quand il est appelé aux urnes pour décider du rapport avec ses partenaires européens. La question de la souveraineté doit donc être examinée à la juste lumière de la démocratie directe. L'«adaptation autonome» de la réglementation de l'UE par la Suisse est déjà un processus banal aujourd'hui. Cette politique de l'adaptation autonome aboutit à une européanisation continue du droit suisse (Grünenfelder et Dümmler 2020). Son effet est considérable. Une étude examinant l'influence que le droit européen a eue sur la législation suisse au cours des années 2004-2007 est parvenue à la conclusion que la moitié environ des lois nouvellement rédigées au cours de cette période était en lien avec l'Europe (Kohler 2009). L'européanisation du droit suisse est déjà aujourd'hui une réalité (Oesch 2011). Savoir traiter les questions de souveraineté de façon appropriée, c'est aussi permettre qu'à l'avenir le peuple souverain puisse recouvrer son pouvoir de décision démocratique directe dans les questions de politique européenne le concernant.

2. Renforcer et dynamiser la voie bilatérale

En deuxième lieu – plutôt que de la laisser emporter par l'érosion –, la voie bilatérale doit être renforcée et dynamisée. Si la Suisse économique souhaite continuer à prendre part avec succès au marché intérieur européen, dont elle a été jusqu'ici le plus grand bénéficiaire, alors la Suisse politique ne peut pas continuer à s'agripper au statu quo, mais doit au contraire contribuer à dessiner (decision shaping) cette prochaine étape au moyen d'un accord actualisé. Cela nécessite des Bilatérales Plus et un cadre institutionnel, en même temps qu'une procédure transparente et juste de règlement des différends. Les premiers sont nécessaires afin d'ajouter de nouveaux accords d'accès aux marchés (en particulier le marché de l'électricité); et le cadre institutionnel doit donner une sécurité juridique aux entreprises suisses, afin qu'elles puissent se défendre contre une politique de coups d'épingle de l'UE (ce qui est quasiment exclu avec le dispositif contractuel actuel). L'argent seul (c'est-à-dire le rapide versement de la deuxième contribution à la cohésion) ne suffira pas au Conseil fédéral pour combler le fossé qu'il a ouvert entre Berne et Bruxelles et dans les relations bilatérales en abandonnant la table des négociations. Mais qui s'empresse déjà d'exiger que la Cour de justice de l'UE (CJUE) soit exclue de toute solution pour le règlement des différends, souffre d'un déni de réalité. La CJUE est considérée

comme un sûr garant de l'uniformité de l'application du droit sur le marché intérieur européen et elle a souvent par le passé tranché contre la Commission européenne et en faveur des pays européens (Oesch 2017).

3. Mettre en avant les points communs des partis en politique européenne

En troisième lieu, il conviendrait aux forces politiques de notre pays, quand elles parlent de politique européenne, de mettre au centre de l'attention, moins ce qui est clivant, et davantage tous les points communs et les positions partagées. Les grands partis ont accentué à l'excès leurs différences lors des débats sur l'accord institutionnel au cours des deux dernières années, et ils ont ainsi éclipsé le tableau d'ensemble sur l'avenir des relations avec la zone économique qui reste de loin notre plus important partenaire. Le camp bourgeois-libéral en particulier, de même que les forces politiques du centre, et les forces progressistes de la social-démocratie seraient bien inspirés de refermer leurs fractures internes en matière de politique européenne, ainsi que leurs divisions vis-à-vis des autres partis, et de s'efforcer d'élaborer en commun des solutions capables de rassembler une majorité. Le pragmatisme de la politique européenne du corps électoral peut servir de guide ici. Un oui net des partis pragmatiques à la voie bilatérale doit également s'analyser comme un rejet du «Swiss Big Government». Car si les responsables politiques suisses empêchent la conclusion d'un ensemble d'accords bilatéraux nous armant correctement pour le futur, cela étendrait encore davantage la bureaucratie administrative (déjà surdotée aujourd'hui) du côté suisse (voir le paragraphe présentant l'accord sur la santé).

4. Ouvrir plus le marché intérieur suisse

Il importe quatrièmement que la Suisse avance sur la voie de l'ouverture de son propre marché intérieur. Et ce en commençant par la suppression unilatérale des droits de douane. Les importations de produits industriels génèrent 41 % du total des recettes douanières, leur suppression conduirait à une augmentation de près de 1 milliard de francs du produit intérieur brut (Seco 2017). Les droits de douane sur les produits agricoles représentent 59 % des recettes, le taux de 30,4 % étant une valeur record dans le monde en matière de protection douanière. Leur suppression abaisserait le niveau des prix des denrées alimentaires et intensifierait la concurrence dans le commerce de détail suisse. Le principe de concurrence – y compris au moyen d'une suppression des barrières non tarifaires – devrait être davantage respecté, surtout lorsqu'il s'agit de branches tournées vers le marché domestique comme l'agriculture et le secteur des services (par exemple les notaires), qui sont comparativement moins exposés à la concurrence ou en sont même protégés (voir Hosp 2021; Dümmler et al. 2020). L'ouverture du marché intérieur passe également par un arrêt résolu de l'expansion des activités des entreprises étatiques, qui sévit dans ce pays. Les entreprises détenues par l'Etat doivent être privatisées ou leurs activités doivent se limiter à leurs mandats de

service universel (Rutz 2016). Le volume préoccupant dans toute la Suisse des subventions et des aides d'Etat doit en outre être réduit. Ces dernières représentent un obstacle potentiel pour l'accès au marché de l'UE et elles diminuent la productivité du marché intérieur.

5. Exploiter pleinement le potentiel du commerce extérieur

Enfin, en cinquième lieu, le potentiel du commerce extérieur (au-delà du marché intérieur européen) devrait être plus systématiquement exploité. Cela passe notamment par une meilleure utilisation des accords de libre-échange (ALE) existants en adoptant des mesures de réduction administrative des exigences à l'importation et à l'exportation. Les ALE de première génération encore existants doivent en outre être développés et portés au niveau des accords de deuxième génération. Il importe de plus de conclure d'autres ALE de deuxième génération, en particulier avec les Etats-Unis (Dümmler et Anthamatten 2019) et les pays du Mercosur. Avec d'autres pays partageant ses valeurs, la Suisse devrait renforcer sa collaboration actuelle dans le cadre de l'OMC afin de soutenir la poursuite de l'approche multilatérale, actuellement tombée en suspens (Dümmler et Kienast 2016). La coopération multilatérale est particulièrement importante pour la Suisse, dont l'économie est fortement interdépendante.

Bibliographie

- Aereoreport (2019): Die neun Freiheiten der Luft. <https://aeroreport.de/de/good-to-know/die-neun-freiheiten-der-luft>. Consulté le : 13.08.2021.
- Amtsblatt der Europäischen Union (2014): Verordnung (EU) Nr. 282/2014. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014R0282&from=EN>. Consulté le : 13.08.2021.
- Amtsblatt der Europäischen Union (2017): Commission implementing decision (EU) 2017/2441. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32017D2441>. Consulté le : 13.08.2021.
- APK-S, Aussenpolitische Kommission des Ständerats (2002): Bericht der Aussenpolitischen Kommission des Ständerates über die Optionen der schweizerischen Integrationspolitik vom 18. März 2002. BBl 2002 6326 - Bericht der Aussenpolitischen Kommission des Ständerates über die Optionen der schweizerischen Integrationspolitik (*admin.ch*). Consulté le : 16.08.2021.
- Bafu, Bundesamt für Umwelt (2021): Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU im Umweltbereich. Bafu, Bern.
- BAK, Bundesamt für Kultur (2021): Media-Ersatz-Massnahmen. <https://www.bak.admin.ch/bak/de/home/kulturschaffen/film1/internationale-zusammenarbeit/media-ersatz-massnahmen.html>. Consulté le : 13.08.2021.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2021): Wirtschaftsstruktur: Unternehmen. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/industrie-dienstleistungen/unternehmen-beschaeftigte/wirtschaftsstruktur-unternehmen.html>. Consulté le : 08.08.2021.
- BLV, Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (2021b): Neues Tiergesundheitsrecht der EU. BLW, Bern.
- BAV, Bundesamt für Verkehr (2019): Rollmaterial-Zulassungen und Sicherheitsbescheinigungen: Einbezug der Schweiz in die neuen EU-Verfahren noch dieses Jahr geplant. <https://www.bav.admin.ch/bav/de/home/publikationen/bav-news/ausgaben-2019/ausgabe-september-2019/artikel-3.html>. Consulté le : 13.08.2021.
- BLW, Bundesamt für Landwirtschaft (2021): Nationales Pflanzengesundheitsrecht. <https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/nachhaltige-produktion/Pflanzengesundheit/rechtsgrundlagen.html>. Consulté le : 13.08.2021.
- BMBF, Bundesministerium für Bildung und Forschung (2021): Koordinierungs- und Unterstützungsmassnahmen. <https://www.horizont2020.de/einstieg-csa.htm>. Consulté le : 15.08.2021.
- BMEL, Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft (2021): Nationale und europäische Rechtsvorschriften für den Bereich Futtermittel. <https://www.bmel.de/DE/themen/tiere/futtermittel/futtermittel-gesetze-verordnungen.html>. Consulté le : 13.08.2021.
- Bundesrat (2021): Das Institutionelle Abkommen Schweiz-EU wird nicht abgeschlossen. <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-83705.html>. Consulté le : 13.08.2021.
- Cottier, Thomas (2021): Rahmenabkommen Schweiz–EU. <https://drive.google.com/file/d/1oGITzq0UpRKZhlWu-Y6lfKY0SAPfPQJD/view>. Consulté le : 11.08.2021.
- DEA, Direktion für europäische Angelegenheiten (2019): Bildung, Berufsbildung, Jugend. EDA, Bern.
- DEA, Direktion für europäische Angelegenheiten (2020): Kreatives Europa (MEDIA/Kultur). EDA, Bern.
- Dümmler, Patrick und Kienast, Kevin (2016): Handel statt Heimatschutz. Avenir Suisse: Zürich.
- Dümmler, Patrick und Anthamatten, Jennifer (2019): Win-win: Freihandel Schweiz-USA. Avenir Suisse: Zürich.
- Dümmler, Patrick, Grünenfelder, Peter und Lago, Pascal (2020): Sackgasse Re-Nationalisierung. Avenir Suisse: Zürich.
- Economiesuisse (2004): Bilaterale II: Umwelt. https://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/dossier_pdf/dosspol_Europa_20041115.pdf. Consulté le : 13.08.2021.
- Economiesuisse (2010): Schweiz – EU: Bilateralismus im gegenseitigen Interesse. <https://www.economiesuisse.ch/de/publikationen/schweiz-eu-bilateralismus-im-gegenseitigen-interesse>. Consulté le : 13.08.2021.
- Economiesuisse (2021): Datenschutz: Eine Übersicht zum neuen Gesetz. <https://www.economiesuisse.ch/de/artikel/datenschutz-eine-uebersicht-zum-neuen-gesetz>. Consulté le : 13.08.2021.
- EC, Europäische Kommission (2017): Slide presented by Michel Barnier, European Commission Chief Negotiator, to the Heads of State and Government at the European Council (Article 50) on 15 December 2017. https://ec.europa.eu/info/publications/slide-presented-michel-barnier-european-commission-chief-negotiator-heads-state-and-government-european-council-article-50-15-december-2017_en. Consulté le : 22.08.2021.
- EC, Europäische Kommission (2018): EU gewährt Schweiz Aufschub bei Börsenäquivalenz. https://ec.europa.eu/germany/news/schweiz20181217_de. Consulté le : 13.08.2021.

- EC, Europäische Kommission (2020): Ab Samstag in Kraft: Viertes Eisenbahnpaket macht Schienenverkehr effizienter, sicherer, erschwinglicher und attraktiver. https://ec.europa.eu/germany/news/20201030-viertes-eisenbahnpaket_de. Consulté le: 13.08.2021.
- EC, Europäische Kommission (2020): Neue EU-Regeln für Lkw-Fahrer gelten ab heute. https://ec.europa.eu/germany/news/20200820-eu-regeln-lkw-fahrer_de. Consulté le: 13.08.2021.
- EC, Europäische Kommission (2021a): EU-Schweiz: Gegenseitige Anerkennung von Medizinprodukten nicht mehr gültig. https://ec.europa.eu/germany/news/20210527-eu-schweiz_de. Consulté le: 13.08.2021.
- EC, Europäische Kommission (2021b): Fourth railway package of 2016. https://ec.europa.eu/transport/modes/rail/packages/2013_de. Consulté le: 13.08.2021.
- EC, Europäische Kommission (2021c): What is Horizon Europe? https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en. Consulté le: 13.08.2021.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2019): Landwirtschaft, Lebensmittelsicherheit, Produktsicherheit und öffentliche Gesundheit. EDA, Bern.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2019): Umwelt. EDA, Bern.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2020): Luftverkehr. EDA, Bern.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2021): Personenfreizügigkeit. EDA, Bern.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2021): Versicherung. <https://www.eda.admin.ch/europa/de/home/bilaterale-abkommen/ueberblick/bilaterale-abkommen-bis-1999/versicherung.html>. Consulté le: 13.08.2021.
- EDI, Eidgenössisches Departement des Innern (2021) Übersicht Erlasse des Neuen Tiergesundheitsrechts der EU. EDI, Bern.
- EFSA, European Food Safety Authority (2021): Pflanzengesundheit. <https://www.efsa.europa.eu/de/topics/topic/plant-health#eu-rechtsrahmen>. Consulté le: 13.08.2021.
- EUR-Lex (2017): Document 32017R0745. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2017/745/oj/deu>. Consulté le: 13.08.2021.
- EZV, Eidgenössische Zollverwaltung (2021): Swiss-Impex. <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/>. Consulté le: 13.08.2021.
- Fedlex (2021): Rechtsammlung zu den sektoriellen Abkommen mit der EU. <https://www.fedlex.admin.ch/de/sector-specific-agreements/joint-committees-decisions-register/4>. Consulté le: 13.08.2021.
- Felber-Eisele, Philipp (2021): So soll die Patientensicherheit bei Medizinprodukten gewahrt werden. <https://www.derbund.ch/so-soll-die-patientensicherheit-bei-medizinprodukten-gewahrt-werden-142907566680>. Consulté le: 28.07.2021.
- Gemperli, Simon (2010): «Es soll kein zweites EU-Recht für die Schweiz geben». https://www.nzz.ch/es_soll_kein_zweites_eu-recht_fuer_die_schweiz_geben-1.6450611. Consulté le: 13.08.2021.
- Grünenfelder, Peter und Dümmler, Patrick (Hrsg.) (2020): Personenfreizügigkeit. Eine ökonomische Auslegeordnung. Avenir Suisse: Zürich.
- Grünenfelder, Peter und Schellenbauer, Patrik (Hrsg.) (2018): Weissbuch Schweiz. Avenir Suisse: Zürich.
- GS1 und University of St. Gallen (2019): Logistikmarktstudie – Schweizer Logistikmarkt im Detail. <https://logistikmarktstudie.gs1.ch/logistikmarkt>. Consulté le: 21.08.2021.
- Handelsverband (2020): Facts zur Schweiz 2020. <https://handelsverband.swiss/facts/facts-zur-schweiz/>. Consulté le: 13.08.2021.
- Handelszeitung (2015): Bundesrat kapituliert vor der EU: Abkommen begraben. <https://www.handelszeitung.ch/politik/bundesrat-kapituliert-vor-der-eu-abkommen-begraben-858466>. Consulté le: 13.08.2021.
- Hosp, Gerald (2021): «Big Government ist keine ideologische Frage – die moderne Wirtschaft braucht den grossen Staat». <https://www.nzz.ch/international/big-government-das-system-erhaelt-sich-nicht-nur-es-waechst-sogar-noch-ist-expansiv-ld.1636070?reduced=true>. Consulté le: 13.08.2021.
- IRU (2021) The Mobility Packages 1,2,3: <https://www.iru.org/who-we-are/where-we-work/europe/european-commission-mobility-package>. Consulté le: 13.08.2021.
- Kohler, Stefan (2009): Pharmarecht. Schulthess: Bern.
- Kostera, Thomas. Schwenk, Uwe (2021): Was bringen EU4Health und die europäische Gesundheitsunion? <https://blog.der-digitale-patient.de/europaeische-gesundheitsunion/>. Consulté le: 13.08.2021.
- Lenz, Christoph (2017): Elite-Universitäten schliessen Schweizer Studenten aus. <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/eliteuniversitaeten-schliessen-schweizer-studenten-aus/story/29739288>. Consulté le: 13.08.2021.
- Liebherr, Charles (2020): Die Schweiz: neu weisser Fleck auf Europas Corona-Karte. <https://www.swissinfo.ch/ger/die-schweiz--neu-weisser-fleck-auf-europas-corona-karte/46094520>. Consulté le: 13.08.2021.
- Lionnet, Philippe (2020): Der digitale Handel fordert die Regulierung der internationalen Wirtschaft heraus. Die Volkswirtschaft, Bern.
- Meister, Urs (2014): Handel gibt es auch ohne bilaterales Stromabkommen. <https://www.avenir-suisse.ch/handel-gibt-es-auch-ohne-bilaterales-stromabkommen/>. Consulté le: 13.08.2021.

- Mion, Giordano und Ponattu, Dominic (2019): Estimating Economic Benefits of the Single Market for European Countries and Regions. Policy Paper. Bertelsmann Stiftung. https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/EZ_Study_SingleMarket.pdf. Consulté le: 12.05.2020.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung, (2021): Mehr Geld für Erasmus: Zehn Millionen Menschen sollen profitieren. <https://www.nzz.ch/international/mehr-geld-fuer-erasmus-10-millionen-studenten-sollen-profitieren-ld.1608606>. Consulté le: 13.08.2021.
- Notter, Markus (2021): Die Schweiz verfügt über geregelte Beziehungen mit der EU. https://unser-recht.ch/wp-content/uploads/2021/05/Notter-Markus-Rahmenabkommen_Entscheidkompetenz.pdf. Consulté le: 11.08.2021.
- Oesch, Matthias (2011): Die Europäisierung des schweizerischen Rechts. Working Paper No 2011/05. October 2011/70. NCCR Trade Regulation. https://www.wti.org/media/files_public/21/36/21360c82-b19d-4676-a800-d6648a09dc06/oesch_europaesierung.pdf. Consulté le: 18.08.2020.
- Oesch, Matthias (2017): Das geplante institutionelle Abkommen Schweiz-EU und der EuGH. <https://www.ivr.uzh.ch/dam/jcr:c6306b8e-c8f4-4251-a1dd-a032c7e6b74d/Oesch%20Speck%20Das%20geplante%20InstA%20Schweiz-EU%20und%20der%20EuGH.pdf>. Consulté le: 12.08.2021.
- Parlament (2020): Grenzüberschreitende Zusammenarbeit der Schweiz mit der EU im Krisenfall. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20203253>. Consulté le: 13.08.2021.
- Parlament (2021a): Sicherung des bilateralen Weges: Interessen der Departemente? <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/cv-2021-3516-d.pdf>. Consulté le: 13.08.2021.
- Parlament (2021b): Schweizer Kollateralschaden einer deutschen Steuer aufgrund der fehlenden Börsenäquivalenz? <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20213649>. Consulté le: 12.08.2021.
- Parlament (2021c): APK-N WILL VOLLASSOZIIERUNG AN ERASMUS+. <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-apk-n-2021-01-20.aspx>. Consulté le: 12.08.2021.
- Parlament (2021d): Motion Ettlín Erich. Schaffung einer nationalen Berufspilotenlizenz. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=53351>. Consulté le: 09.08.2021.
- Rhyn, Larissa (2020): Schweizer Studierende verpassen den Start von Erasmus plus. <https://www.nzz.ch/schweiz/austausch-mit-erasmus-plus-schweizer-studierende-verpassen-start-ld.1576948>. Consulté le: 13.08.2021.
- Rutz, Samuel (2016): Das Märchen vom Tafelsilber. Eine Privatisierungsagenda für die Schweiz. Avenir Suisse: Zürich.
- Schäfer, Fabian (2021): Ein EU-Beamter liess die Schweizer Käser kurz erleichen. <https://www.nzz.ch/schweiz/rahmenvertrag-eu-beamter-liess-schweizer-kaeser-erleichen-ld.1634212>. Consulté le: 13.08.2021.
- Schmutz, Christoph (2021): Die EU zeigt sich im bilateralen Verhältnis pragmatisch und aktualisiert das Landverkehrsabkommen mit der Schweiz. <https://www.nzz.ch/schweiz/rahmenabkommen-eu-bei-landverkehr-pragmatisch-vertrag-aufdatiert-ld.1634049>. Consulté le: 13.08.2021.
- Schweizerische Gesellschaft für Aussenpolitik, SGA (2019): Dienstleistungsabkommen – mal hüst, mal hott. <https://www.sga-aspe.ch/dienstleistungsabkommen-mal-huest-mal-hott/>. Consulté le: 13.08.2021.
- Schweizerische Nationalbank, SNB (2021): Datenportal der Schweizerischen Nationalbank. <https://data.snb.ch/>. Consulté le: 05.08.2021.
- Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation, SBFI (2018): Beteiligung der Schweiz an den europäischen Forschungsrahmenprogrammen. https://www.sbfi.admin.ch/dam/sbfi/de/dokumente/webshop/2018/ch-frp.pdf.download.pdf/ch_beteiligung_frp_d.pdf. Consulté le: 13.08.2021.
- Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation, SBFI (2019): Auswirkungen der Beteiligung der Schweiz an den Europäischen Forschungsrahmenprogrammen. <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/de/home/dienstleistungen/publikationen/publikationsdatenbank/impact-2019.html>. Consulté le: 13.08.2021.
- Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation, SBFI (2021): Internationale Mobilität in der Bildung. <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/de/home/bildung/mobilitaet/erasmus.html#87279929>. Consulté le: 13.08.2021.
- Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation, SBFI (2021): EU-Rahmenprogramme für Forschung und Innovation. <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/de/home/forschung-und-innovation/internationale-f-und-i-zusammenarbeit/forschungsrahmenprogramme-der-eu.html>. Consulté le: 13.08.2021.
- Staatssekretariat für Wirtschaft, Seco (2017): Volkswirtschaftliche Auswirkungen unilateraler Importerleichterungen der Schweiz. Seco: Bern.
- Stalder, Helmut (2019): Schweiz sucht einen Plan B, falls das Stromabkommen scheitert. <https://www.nzz.ch/schweiz/swissgrid-macht-das-fehlende-stromabkommen-mit-der-eu-zu-schaffen-ld.1472268>. Consulté le: 13.08.2021.
- Statista (2020): Daten und Fakten zur Bankenbranche in der Schweiz. https://de.statista.com/themen/3583/bankenbranche-in-der-schweiz/#topicHeader__wrapper. Consulté le: 13.08.2021.

- Statista (2021): Beschäftigte im Schweizer Energieversorgungssektor. <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/427695/umfrage/anzahl-der-beschaeftigten-im-schweizer-energieversorgungssektor/>. Consulté le : 07.08.2021.
- SNF Datenportal (2021): Der SNF fördert über 80% der Forschenden aus der Schweiz vor ihrem ersten ERC-Beitrag. <https://data.snf.ch/stories/erc-grantees-snf-grants-de.html>. Consulté le : 13.08.2021.
- Stromanbieter (2021): Vergleich der Stromanbieter in Europa. <http://www.stromanbieter.eu/schweiz/alle-stromanbieter-schweiz/>. Consulté le : 05.08.2021.
- Swissgrid (2020): Stromversorgungssicherheit gewährleisten mittels systemtechnischer Abkommen mit den Nachbarländern. <https://www.swissgrid.ch/dam/swissgrid/about-us/newsroom/positions/201117-positionspapier-po-20-4275-de.pdf>. Consulté le : 13.08.2021.
- Swissgrid (2021): TERRE – Europäische Plattform für die gemeinsame Vorhaltung von Regelleistung. <https://www.swissgrid.ch/dam/swissgrid/about-us/newsroom/positions/210421-Factsheet-TERRE-de.pdf>. Consulté le : 13.08.2021.
- Swissmedic (2020): Schweizer Medizintechnikindustrie ist robust. <https://www.swiss-medtech.ch/news/medtech-branchenstudie-2020>. Consulté le : 13.08.2021.
- Swissmedic (2021): Neue Regulierung der Medizinprodukte ab 26. Mai 2021. <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/de/home/news/mitteilungen/neue-regulierung-mep-26-05-2021.html>. Consulté le : 13.08.2021.
- Swiss Medtech (2021): Hotspot der Medizintechnik. <https://www.swiss-medtech.ch/zahlen-und-fakten>. Consulté le : 07.08.2021.
- Swissmem (2020): Beitritt zu «Copernicus» kann Leben retten. <https://www.swissmem.ch/de/aktuelles/detailansicht/beitritt-zu-copernicus-kann-leben-retten.html>. Consulté le : 13.08.2021.
- Swissuniversities (2021): Für eine schnelle Assoziierung der Schweiz an Horizon Europe. <https://www.swissuniversities.ch/aktuell/positionen/fuer-eine-schnelle-assoziierung-der-schweiz-an-horizon-europe>. Consulté le : 13.08.2021.
- Tages-Anzeiger (2021a): EU will Schweizer Universitäten die besten Forschenden abwerben. <https://www.tagesanzeiger.ch/eu-will-schweizer-universitaeten-die-besten-forschenden-abwerben-213244120219>. Consulté le : 13.08.2021.
- Tages-Anzeiger (2021b): Schweizer Videogame-Entwickler fordern Geld vom Staat. <https://www.tagesanzeiger.ch/schweizer-videogame-entwickler-wollen-geld-vom-staat-376229403410>. Consulté le : 15.08.2021.
- Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen (2020): Internationaler Handel mit Strom, Grünstromzertifikaten und Emissionsrechten. https://www.strom.ch/de/download?keywords=Richtlinien%20f%C3%BCr%20die%20Datensicherheit%20von%20intelligenten&f%5B0%5D=document_type%3A164&page=1. Consulté le : 13.08.2021.
- Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen (2021): «Der Systemstress nimmt zu». <https://www.strom.ch/de/nachrichten/der-systemstress-nimmt-zu>. Consulté le : 13.08.2021.
- Villiger, Kaspar (2021): Die Souveränität der Schweiz in Ehren, aber oft schon musste das Land mit sanftem Druck von aussen zu seinem Glück gezwungen werden. <https://www.nzz.ch/feuilleton/kaspar-villiger-die-souveraenitaet-der-schweiz-mit-pragmatismus-verbinden-ld.1637530>. Consulté le : 07.08.2021.
- World Economic Forum, WEF (2021): Global Competitiveness Report 2020. <https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2020/digest#report-nav>. Consulté le : 08.08.2021.
- Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, ZHAW (2020): Onlinehändlerbefragung 2020. ZHAW, Winterthur.